

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Afférents au conseil : 11  
Présents : 9

# ROSIERES-EN-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle

Date convocation : 19 juin 2011  
Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2011

## Séance du 23 juin 2011

L'an deux mil onze, et le vingt trois juin à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Frédéric ANDRÉ, Hervé AUBRIOT, Eric CLAUDOT, Rita COLLIGNON, Pierrette VERBEKE, Joëlle TELLIEZ, Jean-Pierre TELLIEZ et Patricia WARKEN.

Absents excusés : Eliane VINCENT, Dominique CHAUMONT (Arrivé à la fin de la séance)

*Monsieur Hervé AUBRIOT a été nommé secrétaire de séance.*

### **15/11- INDEMNITÉ SUITE CONVENTION STAGIAIRE BTS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 31/10 l'autorisant à signer une convention d'étude confiant la réalisation du plan topographique des rues de la commune et l'étude d'aménagement de 2 rues à un groupe de 4 étudiants du Lycée Loritz.

Suite à ce travail réalisé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer, au titre d'une gratification de stage, une indemnité à chaque étudiant concerné soit :

\* une indemnité de 150 € à Monsieur SIEFFERT Matthieu

\* une indemnité de 150 € à Mademoiselle VITTOZ Léa

\* une indemnité de 200 € à Monsieur VIANT Clément

\* une indemnité de 200 € à Monsieur WEISSE Arthur

(Messieurs VIANT et WEISSE ont utilisé leurs véhicules pour les déplacements nécessaires au projet)

- ces indemnités seront mandatées à l'article 6218

### **16/11- RAPPORT EAU 2010**

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente aux membres présents le rapport annuel 2010 du service public d'eau potable destiné à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé), notamment sur les indicateurs techniques et financiers.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le rapport de l'eau 2010 présenté

### **17/11- BAIL EMPHYTEOTIQUE avec EDF-EN**

Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire (ou son 1<sup>er</sup> adjoint) à signer le ou les actes de bail emphytéotique(s) et de servitude d'accès ou de passage de câbles, et leurs annexes, afférents au projet de la Centrale Photovoltaïque, avec la société EDF EN France , notamment sur les parcelles ci-dessous énoncées et propriété de la commune, sous les clauses substantielles suivantes :

- la durée du bail sera de 30 ans ;

- le montant annuel du loyer sera de 2 500 euros/ha et par an (voir tableau ci-dessous) ;

- à la fin de la période d'exploitation ou en cas d'abandon prématuré de la centrale, le Preneur du bail assurera le démantèlement du site et remettra en l'état initial le terrain loué.

Bail entre EDF EN France (SAS 3) et la commune de Rosières-en-Haye

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance			Loyer (2500 €/ha /an)
			ha	a	ca	
C	875	La Pierrière		4	12	103.00 €
<b>Contenance totale</b>				<b>4</b>	<b>12</b>	<b>103.00 €</b>

Bail entre EDF EN France (SAS 1) contenant des servitudes et la commune de Rosières-en-Haye

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance			Loyer (2500 €/ha /an)
			ha	a	ca	
C	874	La pierrière		6	37	159.25 €
<b>Contenance totale</b>				<b>6</b>	<b>37</b>	<b>159.25 €</b>

**18/11- LOGEMENT 1<sup>er</sup> Etage Mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement du 1<sup>er</sup> Etage du 68 Grande Rue va être libéré le 30 juin, le logement étant loué depuis 1997, des travaux d'entretien sont nécessaires à sa remise en location.

Le conseil municipal fixe les tarifs mensuels suivants :

- Loyer : 350 €, le loyer sera révisé chaque année le 1<sup>er</sup> juillet en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE ou en fonction de l'indice du taux d'évolution qui lui serait substitué. La prochaine révision du loyer aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- Garage : 18 €
- Avance gaz et charges : 110 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location avec Monsieur SCHNELL (début du bail 1<sup>er</sup> août 2011)

Pour copie Conforme,  
Le Maire, Claude HANRION